

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016**

DELIBERATION N° 7

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 28  
Contre : 1 (FD)  
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-un novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2016

**Objet : Versement  
d'une subvention de  
1 900 € à  
l'Association « La  
Maison » pour  
l'organisation du  
Festival « Apollo 5 »**

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, D.ARMENGAUD, JM.BAGNERES-PEDEBOSCOQ, M.LORDON, I. OXOBY-PAGNAN, JD BONNOME, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), G.ELGART (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. VALOT (pouvoir à JD BONNOME), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : M.EVENE

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, expose au Conseil Municipal que l'association « La Maison » va organiser au cours du mois de décembre prochain la 5<sup>ème</sup> édition du festival « Apollo » dont le thème sera l'exotisme.

La programmation va se déployer sur différents lieux : école d'art de Bayonne, médiathèque de Biarritz, écurie de Baroja à Anglet.

A Boucau, une exposition d'objets exotiques collectés auprès des Boucalais et mis en scène par l'artiste boucalaise Alizée Armet se déroulera à compter du 10 décembre dans la vitrine de la « maison bleue », Place Sémard. Le 10 décembre, un bal sera organisé à la salle de bal du complexe Paul Vaillant Couturier.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1 900 € pour l'organisation de ces événements culturels.

Il est précisé que cette demande de subvention a été examinée lors des commissions culture du 20 septembre et finances du 8 novembre.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Le Conseil Municipal,**

. **Décide d'allouer sur les crédits au budget 2016, article 6574, une subvention pour un montant de 1 900 € à l'Association « La Maison ».**

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 22 novembre 2016  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/11/2016